

L'info

2015
JUN



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS
DE L'UNION EUROPÉENNE

Section France

n°30



Bulletin de liaison de la Section France de l'AIACE

SOMMAIRE

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :

Anne Harris
Marie-José Dupraz
Isabelle Kardacz
François Janvier
Claire Durand-Miedema
Michèle Thozet
Anne Ropers
René Guth
Paulette Sierota
Marion Oprel
Claudia De Angelis
Jean-Guy Giraud
Jean-Pierre Bobichon
Marie-Jeanne Maurage
Hendrik Smets
Christiane Zorn

EDITEUR RESPONSABLE :

Anne Harris



RÉDACTEUR EN CHEF :

Isabelle Kardacz

L'INFO, éditée par l'AIACE-France, paraît deux fois par an. Les avis exprimés dans les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Nous les remercions pour leur contribution.

DESIGN & REPRODUCTION

OIB

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPÉENNE

AIACE-France
12 avenue d'Eylau, 75116 Paris
Tél. 01 47 55 82 29
ou 09 60 42 51 42

✉ aiace.france@wanadoo.fr
<http://www.aiace.fr/>

Cover : Fotolia

Editorial

Le mot de la Présidente 3

La vie de l'AIACE-France

L'Assemblée générale à Bordeaux 4
Nouveau trésorier, nouvelle équipe 7
L'Assemblée générale à Paris 7
Le rapport d'activités 2014-2015 9
Les nouveaux statuts 14
La réunion des bénévoles de l'AIACE-France 16
Les nouvelles du secrétariat 16
Les nouveautés informatiques 17

La vie de l'AIACE-France dans nos régions

Ile-de-France/Picardie 18
Nord/Pas-de-Calais 18
Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne/Franche-Comté 19
Auvergne/Bourgogne/Rhône-Alpes 19
Languedoc/Roussillon 20
PACA/Corse 21

La vie de l'AIACE-Internationale

Réunion du comité d'administration 22

Le RCAM/Ispira

Couverture des conjoints / Complémentarité 22

Nos membres écrivent

UK/UE : Ouverture d'une négociation balisée 23
Europe : De la guerre à la paix 26
Mon premier voyage au Népal 27

Informations pratiques

Fiscalité : Prélèvements sociaux 30
Fiscalité : Taxe d'habitation 32
La protection juridique des majeurs 33

In Memoriam : Philippe Bourel de la Roncière 34

EDITORIAL



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Anne Harris-Hennon
Présidente

Les nouveaux Statuts de l'AIACE-France sont adoptés. La première Assemblée générale de 2015, qui s'est tenue à Bordeaux en avril, n'a pas permis d'atteindre le quorum nécessaire pour un vote valable (il aurait fallu près de 800 présents ou représentés,...) et nous avons dû organiser une deuxième Assemblée générale qui a eu lieu à Paris le 20 mai. Le premier vote (indicatif) a été unanime moins trois abstentions, et le second, unanime. Les débats ont été très constructifs et positifs.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à ce processus qui a suscité une discussion très utile sur les objectifs et les moyens d'action de notre association. Nous avons reçu beaucoup de contributions et avons réussi, je crois, à intégrer presque toutes vos suggestions dans le texte final. Le nombre des procurations reçues a également dépassé toutes nos attentes. Au nom de toute l'équipe qui m'entoure, je vous remercie pour ces marques de confiance. L'exercice n'était pas un but en soi, mais un moyen de redynamiser l'association et de l'adapter aux besoins croissants de nos adhérents. Il va falloir maintenant tirer les conclusions de ce débat et mettre en œuvre les changements pour préparer le terrain pour de nouvelles élections en 2016.

Dans cette édition de l'INFO, vous trouverez les rapports présentés aux assemblées générales, des informations sur les activités dans les régions, des nouvelles de l'AIACE Internationale, des contributions de nos membres, mais aussi des informations ponctuelles sur des sujets qui nous préoccupent, en particulier le fonctionnement du RCAM.

Tout au long du débat sur les nouveaux statuts nous avons souligné le rôle important des délégués régionaux dans l'association. Les sorties conviviales, les formations et les contacts directs avec nos collègues en difficulté : ce sont les délégués qui organisent cette partie essentielle de notre travail. Si vous avez un peu de disponibilité et l'envie de vous impliquer, l'AIACE-France manque de délégués et de bénévoles dans certaines régions et je lance ici un appel aux bonnes volontés ! Rejoignez-nous !



LA VIE DE L'AIACE-FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AIACE-FRANCE

BORDEAUX, 10 AVRIL 2015

Comme annoncé dans notre précédent INFO du mois de novembre 2014, l'Assemblée générale de l'AIACE-France s'est tenue à Bordeaux, le 10 avril 2015. Marie-José Dupraz, notre Secrétaire générale, nous présente les principaux éléments à retenir de cette réunion à laquelle une centaine d'adhérents a participé.

L'assemblée générale de l'AIACE-France s'est tenue à Bordeaux le 10 avril dernier dans les locaux que le Conseil régional d'Aquitaine avait mis gracieusement à notre disposition.

Nous avons été accueillis par Monsieur Francis Wilsius, Conseiller régional. Ensuite, Monsieur Bernard Lange, Directeur général adjoint au pôle affaires européennes et internationales et Monsieur Jean-Michel Arrivé, Directeur à la Délégation affaires européennes et internationales au Conseil Régional et Président du mouvement européen en Gironde ont présenté les programmes européens dont bénéficie la Région Aquitaine, tout en soulignant l'enjeu que représentait pour leur gestion le transfert des compétences des services de l'Etat vers la région. L'élargissement de la région Aquitaine au Limousin et à Poitou Charentes constitue également un nouveau défi.

Les participants ont été très intéressés par ces programmes et ont regretté que le public soit si mal informé des politiques régionales européennes menées dans les régions.

Ont participé à cette assemblée, aux côtés de la Présidente de l'AIACE-France, Anne Harris, Madame Silvano, chef du bureau liquidateur d'Ispra, Monsieur Van Driessche du PMO, Messieurs Schubert et Hespel de l'AIACE-Internationale, Monsieur Panissié, Trésorier de l'AIACE-France et Monsieur Houbart, Commissaire aux comptes.

Outre l'approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale 2014, l'ordre du jour de l'Assemblée était centré sur l'adoption des modifications des statuts, proposées par le groupe de travail, présidé par Madame Claire Durand-Miedema.

1. Statuts: Madame Durand-Miedema a rappelé qu'à l'occasion du changement de dénomination officielle de l'AIACE, il lui avait été demandé de réfléchir au fonctionnement de l'association et en particulier du comité dans une optique d'efficacité et de dynamisation. A cet égard, il a paru nécessaire de repréciser la mission de l'association, à savoir la sensibilisation de l'opinion publique aux enjeux de la construction européenne, l'entraide et le renforcement du lien avec l'AIACE Internationale.

Pour renforcer l'efficacité du comité, il a été proposé que le nombre de ses membres soit réduit à 11 au lieu de 16 et que chaque membre soit chargé d'une tâche bien définie, telle que l'information, le lien avec le RCAM, le lien avec les divers mouvements européens etc.. Dans le même esprit, il a été avancé que le nombre des réunions du comité pouvait être réduit à deux au lieu de trois actuellement, avec une formule permettant d'en tenir plus si nécessaire.



Enfin, la modification des statuts prévoyait qu'en l'absence de quorum une deuxième assemblée générale devait être tenue un mois après la première. Ceci a été supprimé pour permettre à la seconde assemblée de se tenir juste après la première, tout en maintenant le quorum des deux tiers des membres inscrits présents ou représentés, qui est la pratique dans beaucoup d'associations.

Ces propositions ont été soumises au comité qui les a discutées de manière approfondie, puis soumises à la consultation des adhérents et à celle de l'AIACE Internationale.

A l'issue de cette présentation, la Présidente a appelé à un vote indicatif. Le projet de modifications des statuts a recueilli l'unanimité moins trois abstentions, liées à une divergence de vues sur les objectifs de l'association.

2. RCAM: Madame Silvano a reconnu qu'il y avait encore du retard dans la gestion des remboursements essentiellement dus à des problèmes informatiques. Elle a indiqué qu'elle avait affecté quatre personnes pour répondre aux appels téléphoniques. Elle a également expliqué le système de récupération en cas d'avance accordée par son service et rappelé que les demandes de prises en charge peuvent être introduites par téléphone, courrier, mail ou fax.

S'agissant de la complémentarité, Madame Silvano a rappelé que la lettre récemment envoyée, était destinée aux conjoints âgés entre 65 et 75 ans et qu'il était très important d'y répondre, au besoin par une déclaration sur l'honneur, car en l'absence

de réponse, les remboursements pour le conjoint seraient suspendus à partir du 1er juillet prochain.

Enfin, pour les pays à frais médicaux élevés, comme le Canada, la Norvège, la Suisse et les Etats-Unis, elle a indiqué que la présentation d'un devis pouvait faciliter l'obtention d'une avance.

3. PMO: Monsieur Van Driessche a rappelé que la baisse du coefficient correcteur en France avait conduit à une récupération du trop payé sur les pensions en début d'année. Pour l'année 2015, nous n'avons pas d'information sur l'évolution de nos pensions, sachant que la nouvelle méthode automatique d'adaptation des pensions et salaires sera appliquée pour la première fois. Enfin, il a de nouveau mentionné la possibilité depuis 2014, de recevoir sa pension sur un compte bancaire ouvert dans un pays autre que celui de sa résidence.

A la suite d'une question sur l'arrêt RUYTER de la CJUE relatif à la CSG, la Présidente a indiqué que la Cour de justice de l'Union européenne avait statué sur la non redevance de ce prélèvement sur les revenus du patrimoine par les résidents affiliés à un autre système de sécurité sociale. Il convient toutefois d'attendre la décision du Conseil d'Etat français, qui devrait intervenir prochainement. Dans l'attente, Il revient à chaque adhérent de se déterminer quant à sa réclamation, sachant qu'une lettre type préparée par l'Association des Français et Françaises Fonctionnaires des Communautés européennes (AFFCE) est à la disposition des adhérents sur leur demande et que la réclamation doit être déposée avant le 31 décembre 2015 pour les 3 dernières années.

4. AIACE Internationale: Dans son intervention, Monsieur Schubert a expliqué que le déficit structurel de notre assurance maladie résultait d'une moindre rentrée des cotisations et non d'une augmentation des dépenses. Il a indiqué que depuis 2013, ce déficit était couvert par une restriction des dépenses de remboursement conjuguée à l'utilisation de la « réserve » qui représente encore plus de 7 mois et demi de dépenses (contre 16 mois avant l'apparition du déficit). Il a conclu qu'il convenait de s'interroger sur le montant minimum de la réserve à conserver, sur le niveau de restriction de dépenses à ne pas dépasser et sur l'opportunité d'une augmentation des cotisations.

Pour ce qui est du contentieux en cours concernant nos pensions, Monsieur Schubert a indiqué que le tribunal de la Fonction publique européenne avait déclaré le recours recevable et que le mémoire en défense de la Commission, reçu en mars, était en cours d'analyse.

Dans sa présentation, Monsieur Didier Hespel a brièvement évoqué les problèmes rencontrés au sein du Bureau de l'AIACE-Internationale. Au-delà des questions de personnes, il a indiqué que les divergences avaient porté sur la stratégie à adopter envers le PMO, qui n'avait pas tenu les engagements donnés à l'AIACE.

En ce qui concerne la procédure d'élection du Président de l'AIACE, il a rappelé que c'est le conseil d'administration de l'AIACE qui élit le Président parmi ses membres. Chaque section dispose de deux représentants au sein du conseil d'administration, à savoir pour la France, la Présidente, Anne Harris, et le Vice-président Raymond Muller.

La Présidente n'a pas souhaité tenir un débat sur la base de rumeurs, et il a été convenu qu'elle enverrait un message de remerciement au nom de cette assemblée aux démissionnaires.

5. Questions financières: Le Trésorier, Monsieur Panissié, a annoncé qu'après 9 années au service de l'AIACE-France, il mettait fin à son mandat et qu'il serait remplacé par Monsieur François Janvier. Il a également signalé le départ de notre comptable,

Monsieur Friedrich Kanefeyer, ainsi que celui de Monsieur Emmanuel Gabolde, notre commissaire aux comptes, qui sera remplacé par Monsieur Jean-Jacques Beurotte.

Monsieur Panissié a retracé les grandes lignes du budget 2014, dont le bilan actif-passif a été équilibré à hauteur de 60.209€. Il a présenté le budget 2015, qui s'élève à 57.000€. A cet égard, il a rappelé que l'augmentation de la rétrocession versée à l'AIACE-Internationale, qui passe de 15 à 18€, ne sera répercutée que sur les cotisations 2016 de l'AIACE-France.

Monsieur Houbart, le Commissaire aux comptes, a présenté son rapport et souligné que le nouveau système comptable avait été mis en place avec succès. Il a confirmé la fiabilité des comptes de l'association et recommandé que soit donné quitus au Trésorier.

Sous les applaudissements, l'assemblée a accordé quitus au Trésorier et approuvé le projet de budget à l'unanimité.

La présidente a remercié Messieurs Panissié, Kanefeyer et Gabolde pour le travail accompli tout au long de ces années.

En raison de l'heure avancée, la Présidente a proposé que soit mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, son rapport d'activité 2014-2015, le rapport financier détaillé et la présentation par Monsieur Bobichon des publications récentes de l'Institut Jacques Delors.

Cette rencontre avec les adhérents s'est prolongée par une réception offerte par la Mairie de Bordeaux, un dîner convivial au bord de la Garonne, dans un environnement féérique, et le lendemain, par une croisière œnologique très réussie.

Marie-José Dupraz

NOUVEAU TRESORIER: NOUVELLE EQUIPE!



François Janvier

Lors de l'Assemblée générale de Bordeaux, les départs de M. Henri Panissié, notre trésorier et de M. Kanefeyer, notre comptable ont été annoncés. Ils seront remplacés par M. François Janvier, assisté de Mme Anne Ropers. Le commissaire aux comptes, M. Emmanuel Gabolde a, quant à lui, été remplacé par M. Jean-Jacques Beurotte. Une nouvelle équipe est désormais en place. Nous lui souhaitons : Bonne chance et bon travail !

Notre nouveau trésorier, M. François Janvier, se présente à vous :

Vous m'avez désigné comme votre nouveau trésorier... voici donc quelques mots pour mieux me connaître.

Avec une formation d'ingénieur et un diplôme de management (qui comportait un petit volet de comptabilité),

j'ai travaillé surtout dans le domaine aéronautique pour de grands groupes français, en particulier SNECMA et Bureau Veritas. J'ai été pas mal expatrié : aux Etats-Unis en début de carrière puis en Algérie, en Turquie et aux Pays Bas pour diriger des filiales. Finalement j'ai rejoint l'Agence Européenne de Sécurité Aérienne à Cologne où j'étais responsable de l'inspection des pays (pour la mise en application des règles européennes ou bien l'évaluation de leur niveau technique en ce qui concerne les partenariats hors d'Europe).

J'ai donc beaucoup voyagé avant de me fixer pour la retraite à Paris où je trouve dans mon appartenance à l'AIACE, le lien européen qui est enraciné dans mes gènes... Je fréquentais d'ailleurs beaucoup Bruxelles et la Commission lors de mon passage à l'AESA !

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AIACE-FRANCE À PARIS, 20 MAI 2015

En raison de l'absence de quorum et malgré la forte mobilisation en termes de procurations, une seconde assemblée a dû être organisée pour l'adoption des propositions de modification des statuts. Marie-José Dupraz vous en livre les principaux éléments.

1. Adoption des propositions de modifications de statuts: Après avoir adopté à l'unanimité, l'ordre du jour et le compte-rendu de l'assemblée générale du 10 avril à Bordeaux, l'assemblée a adopté, également à l'unanimité, les propositions de modifications des statuts.

2. Rapport d'activité: La Présidente, Anne Harris, a présenté le rapport d'activité de l'AIACE-France pour l'année 2014/2015. Elle a souligné que cette année, l'activité de l'association avait été centrée sur la révision du statut et les relations avec le RCAM.

Elle a rappelé que des Flash INFO résumant les points essentiels des discussions au sein du comité ou de chaque AG, étaient envoyés aux adhérents ayant fourni une adresse email, les autres adhérents les recevant, à l'occasion d'autres envois. Enfin, elle a indiqué qu'un mémento social était en cours de révision.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AIACE-FRANCE À PARIS, 20 MAI 2015

3. Site web: Notre site web longtemps moribond, est redevenu opérationnel grâce aux efforts d'un web master et de notre collègue Madame Anne Ropers, qui a fait une présentation de notre site, accessible à l'adresse aiace-fr.eu, en expliquant qu'une partie était d'accès libre et une autre réservée aux adhérents. Madame Ropers a détaillé les rubriques accessibles à tous, l'accueil, la section France, les activités, les informations pratiques, les liens utiles et les contacts

Le coin réservé aux adhérents, après obtention d'un mot de passe, permettra, notamment à ceux-ci de télécharger directement des formulaires, d'avoir accès à tous documents relatifs à l'activité de l'association ainsi qu'à l'annuaire des membres actualisé.

Madame Ropers a souhaité recevoir remarques et suggestions, qui peuvent être adressées à l'adresse email suivante : aiace-france@wanadoo.fr

4. Questions financières : Le Trésorier, Monsieur Panissié, a rappelé que l'AG de Bordeaux lui avait donné quitus pour la gestion des comptes, qui ont fait l'objet cette année d'une nouvelle présentation.

Il a indiqué que les recettes provenaient essentiellement des cotisations au nombre de 1060 cette année. Il a détaillé l'ensemble des postes de dépenses. Pour mémoire, les résultats du compte de gestion sont équilibrés à hauteur de 57.026, 77€, le bilan actif/passif s'élève à 60.209,79€ et le projet de budget 2015 à 57.000€.

La Présidente, au nom de tous les présents a remercié Monsieur Panissié pour tout le travail accompli au cours de ces longues années.

5. CSG : Madame Claire Durand-Miedema rappelle que l'arrêt Ruyter concerne un Néerlandais résidant en France, affilié au régime néerlandais de sécurité sociale, qui a contesté le prélèvement de la CSG et autres prélèvements sociaux en France sur les revenus de son patrimoine.

La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a estimé que le prélèvement en France, de la CSG sur les revenus du patrimoine d'un ressortissant dépendant exclusivement d'un régime de sécurité sociale autre que français, contrevenait aux principes d'unicité de la législation applicable au régime de sécurité sociale et de non-discrimination, établis dans la réglementation sur la libre circulation des travailleurs. Cette décision pourrait donc s'étendre aux fonctionnaires communautaires.

Nous sommes actuellement en attente de la décision du Conseil d'Etat français, qui devrait intervenir prochainement. Nous sommes relativement optimistes puisqu'en avril dernier le Conseil d'Etat a suivi l'avis de la CJUE dans une autre affaire.

Pour la mise en œuvre de l'arrêt et la clarification quant à notre situation : soit le gouvernement français prend les mesures soustrayant les ressortissants communautaires et les fonctionnaires à ces taxes, soit la Commission lance une procédure d'infraction, soit des procès individuels sont entamés. En tout état de cause, il ne faut pas s'attendre à une clarification très rapide. Actuellement, chacun doit se déterminer : attendre ou introduire déjà une réclamation. Un modèle de lettre préparé par l'Association des Français et Françaises Fonctionnaires des Communautés européennes (AFFCE) est à la disposition des membres pour envoi aux services fiscaux, banques et compagnies d'assurance. Il convient de veiller au délai pour la réclamation, la date du 31 décembre 2015 étant la date limite de réclamation pour le remboursement des 3 dernières années.



Marie-José Dupraz

RAPPORT D'ACTIVITES 2014-2015



Anne Harris-Hennon
Présidente

C'est lors de l'Assemblée générale de Paris, que notre Présidente, Anne Harris, a présenté le rapport d'activités pour 2014-2015. Le nombre des membres est en constante augmentation, ce qui représente un encouragement pour l'équipe dirigeante et pour les délégués régionaux. Sa lecture est très instructive,...

L'ASSOCIATION

Les membres : Au 20 mai 2015, nous sommes 1060 membres cotisants, chiffre en augmentation par rapport à l'année précédente, sur 1123 inscrits.

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'instance souveraine de l'association. Ses pouvoirs sont définis dans les statuts, mais surtout elle constitue le lieu de rencontre essentiel de nos adhérents. Elle se réunit en principe au cours du premier trimestre de chaque année.

Jusqu'en 2011, l'Assemblée générale avait toujours eu lieu à Paris, mais dans un souci de décentralisation il a été décidé de tenir un certain nombre de réunions dans les régions. La première a eu lieu à Nice en 2011, suivie de Bordeaux en 2012. La réunion de 2013 comportant l'élection du nouveau comité, s'est tenue à Paris, et en 2014 elle a eu lieu à Strasbourg. Cette année elle se tient de nouveau à Bordeaux pour des raisons essentiellement pragmatiques. Nous avons besoin d'une salle suffisamment grande et bien équipée pour recevoir un maximum de membres pour le débat et l'adoption des nouveaux statuts. Nous remercions le Conseil Régional d'Aquitaine qui a mis gratuitement à notre disposition, sa magnifique salle plénière à notre disposition.

Le comité

Les statuts d'AIACE-France prévoient que l'Association est administrée par un comité formé de 8 à 16 membres élus parmi les membres de l'Association, pour une durée de 3 ans. Le nouveau comité (2013-2016) a été élu et le vote proclamé lors de l'Assemblée

générale du 20 mars 2013. Le Comité s'est réuni 2 fois depuis la dernière Assemblée Générale: le 5 novembre 2014 et les 28 et 29 janvier 2015.

Les **membres élus** du comité sont les suivants (par ordre alphabétique) :

Claudia De Angelis, Jean-Guy Giraud, Anne Harris-Hennon, Friedrich Kanefeyer, Isabelle Kardacz, Pierre Lora-Tonet, Raymond Muller, Henri Panissié, John Pearson, Roland Piérard, Odile Quintin, Paulette Sierota, Hendrik Smets, Michèle Thozet, Karin Van Dieren.

Ce comité a désigné les **membres du bureau**, comme suit :

Présidente : Anne Harris-Hennon

Vice-président : Raymond Muller

Secrétaire générale : Marie-José Dupraz (membre coopté)

Trésorier : Henri Panissié, assisté d'un Trésorier adjoint : Friedrich Kanefeyer

Il a également désigné les **représentants au Conseil d'Administration d'AIACE-Internationale** :

Titulaires : Anne Harris-Hennon et Raymond Muller

Suppléants : Jean-Guy Giraud et Pierre Lora-Tonet

Le « Help Desk Informatique »

Nos collègues qui ont des difficultés d'ordre informatique comme par exemple accéder à Myintracomm ou au système RCAS en ligne, peuvent s'adresser à Marinus Ooms.

Le Secrétariat

Il est situé 12 avenue d'Eylau, 75116 Paris (Tél : 01 47 55 82 29) et il assure une permanence tous les lundis et mercredis matins. En général, la Secrétaire-générale, Marie-José Dupraz, ainsi que notre secrétaire et « Help Desk » Francine Petit-Doise, sont présentes. Les autres jours un message peut être laissé sur le répondeur ou par mail à aiace.france@wanadoo.fr

Les mails sont vérifiés régulièrement par toute l'équipe du Bureau, ainsi que la boîte vocale.

Les délégués régionaux

Outre son secrétariat, l'AIACE-France est organisée en entités régionales, destinées à assurer un contact de proximité avec les résidents de province. Voici la liste actualisée des délégués :

- Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté **René GUTH**
- Aquitaine **Roland PIERARD**
- Ile-de-France, Picardie, et Nord, Pas-de-Calais **Marie-Jeanne MAURAGE**
- Languedoc-Roussillon **Pierre FRIGOLA**
- Limousin, Poitou, Charente, Pays de Loire **Mireille DUSSEAU**
- Midi-Pyrénées **Karin VAN DIEREN**
- Normandie, Bretagne **Geneviève VILLEDIEU**
- Provence, Alpes, Côte d'azur, Corse **Michèle THOZET**
- Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne **Paulette SIEROTA**

LES ACTIVITES EN 2014-2015

L'année 2014-2015, a été une année de réflexion. Les discussions du comité, en novembre 2014 et janvier 2015 se sont surtout concentrées sur **la redynamisation du comité avec en corollaire, la révision des statuts**, en vue de faire face aux demandes croissantes d'aide et d'information de la part de nos membres.

- Sur proposition de la Présidente, le comité a décidé de créer un **groupe de travail restreint sur le fonctionnement du comité**. Ce groupe a été présidé par Claire Durand, membre de la section Ile-de-France, entourée de Kerstin Dedye, ancienne secrétaire générale, Pierre Lora-Tonet, John Pearson et Odile Quintin, membres du comité actuel.

Dans la mesure où les termes « Communautés européennes » ont été remplacés, dans le traité de Lisbonne, par « Union européenne », le nom de l'association et l'utilisation de ces termes dans nos statuts, devaient être modifiés à différents endroits. L'occasion a donc été saisie de revoir et moderniser les statuts.

L'objectif de ce travail était de dynamiser l'association et de se mettre en phase avec ce qui se fait dans d'autres sections. Le groupe a consulté largement les autres sections et s'est inspiré des exemples qu'elles ont offerts. Il a rendu son rapport le 15 octobre 2014 et les résultats et propositions ont été présentés au comité pour examen au mois de novembre. Ensuite le texte agréé par le comité a fait l'objet d'une large consultation de tous les adhérents, qui ont eu des réactions intéressantes auxquelles nous avons essayé de donner suite dans la mesure du possible. Lors de sa réunion du 28 janvier, le comité a arrêté le texte définitif qui a été soumis à l'Assemblée Générale. Ce texte a été transmis au Conseil d'Administration de l'AIACE Internationale pour information en conformité avec l'article 9(2) du règlement intérieur.

- Début octobre 2014, à l'initiative de l'AIACE Internationale, la présidente et le vice-président de notre section se sont déplacés de nouveau à **Ispira** pour participer à une réunion avec l'ensemble des autres sections nationales rattachées à Ispira et les responsables du RCAM. Cette rencontre était la deuxième de ce type et nous espérons qu'elles deviendront annuelles, permettant ainsi aux représentants des sections de se rencontrer et d'échanger sur des questions communes et de soulever directement avec les autorités compétentes, les problèmes les plus récurrents et graves qui leur sont soumis par leurs membres.
- En juin et octobre 2014 et en mars 2015, les représentants au **Conseil d'administration de l'AIACE Internationale** ont participé à des réunions où les principaux sujets traités ont été : les suites à donner aux récentes décisions sur les salaires et pensions et le fonctionnement du RCAM. Lors de la dernière réunion, une réflexion sur le problème de l'équilibre du RCAM a été entamée avec le directeur du PMO et nous avons eu également une longue discussion sur la question de la complémentarité pour les conjoints. Ces réunions constituent un forum très utile pour le dialogue de nos représentants avec les administrations des différentes institutions et pour soulever directement les questions qui préoccupent nos membres¹.

¹ Des rapports détaillés sur ces sujets ont été publiés dans VOX et INFO

- Les **réunions du comité de l'AIACE-France en novembre 2014 et en janvier 2015** ont été notamment consacrées au débat sur le rapport sur le fonctionnement du comité et les amendements à proposer à l'Assemblée générale mais elles ont aussi permis de faire le point sur des sujets d'actualité : pensions, coefficients correcteurs, relations avec le bureau liquidateur d'Ispra, nouveau système RCAM en ligne, préparation de l'Assemblée générale, rapports des délégués régionaux.

L'INFORMATION

INFO

Au sein du comité, Isabelle Kardacz est responsable de l'INFO² (notre bulletin semestriel), et Karin Van Dieren l'a assistée pour la mise en page. Bien que nous recevions beaucoup de commentaires favorables, nous manquons toujours de contributions utiles. Nous lançons donc à nouveau un appel pour la rédaction d'articles d'intérêt général. Nous rappelons aussi que tout membre peut contribuer à VOX, qui paraît 3 fois par an et qui est distribué aux membres de toutes les sections.

Flash Info

Le système de « Flash Info » instauré en 2013, qui consiste à envoyer aux membres ayant fourni une adresse email, une ou deux pages d'informations après chaque réunion du comité et/ou à communiquer rapidement des informations importantes, a reçu des échos favorables.

Annuaire

Le nouvel annuaire a été distribué fin 2014. Outre la présentation traditionnelle des membres de l'AIACE-France par ordre alphabétique, le secrétariat a ajouté une présentation par département. Il contient également la liste des délégués régionaux, du « help desk informatique » et des membres du Comité.

Site Web

Le site web étant moribond, nous avons essayé de trouver quelqu'un capable de répondre à nos demandes très spécifiques et de le refaire entièrement. Nous avons finalement opté pour un développeur de site

qui est basé à Bruxelles et qui a le grand avantage d'avoir travaillé non seulement avec l'AIACE Internationale mais aussi avec l'AIACE-Belgique. Il connaît bien nos besoins et est capable de réagir rapidement à nos demandes. Le secrétariat, aidé d'Anne Ropers, a fait un travail important en fournissant les documents et informations pour alimenter le site. En principe, le site devrait être opérationnel vers la fin du mois d'avril et nous vous invitons à l'utiliser et nous faire part de vos observations. L'adresse est la suivante aiace-fr.eu

Memento

Le memento, un document qui contient toutes les informations administratives dont vous pouvez avoir besoin dans vos rapports avec les institutions et les autorités de votre pays de résidence, est en cours de révision et vous sera distribué cette année. C'est un membre du comité actuel, Hendrik Smets, qui a accepté de réviser ce memento rédigé initialement par le Dr William Hunter et dont la dernière révision date de 2010. Nous examinons la possibilité d'éditer ce document dans une forme qui permettrait de changer facilement les pages quand les informations deviennent caduques.

LES REGIONS

Actions sociales

Les actions sociales constituent un domaine important de notre activité associative. La région PACA, précurseur en ce domaine, est particulièrement active. D'autres régions, comme la région Ile-de-France, développe un réseau très actif de bénévoles également.

En région PACA, le système dit « SENECA », créé par Peter von der Hardt et géré plus récemment par Alberto de Michelis et Bernard Lavorel, est considéré comme le plus avancé, non seulement en France mais dans toutes les sections nationales de l'AIACE. Des bénévoles prennent contact régulièrement avec les adhérents résidents, par téléphone. Ils se réunissent pour faire le point sur la situation. Si celle-ci l'exige, ils prennent les mesures nécessaires, comme l'appel à des assistantes sociales, la consultation de spécialistes ou tous actes de dépannage urgent.

² Nos membres qui souhaitent contribuer au bulletin ou qui ont des idées à partager sont invités à contacter Isabelle Kardacz

Dans les régions où les membres sont beaucoup moins nombreux, la tâche pour les bénévoles est plus difficile et c'est pourquoi nous avons décidé de nommer une coordinatrice pour les bénévoles, Mme Michèle Thozet, Déléguée de la Région PACA/Corse. L'objectif est d'assurer le suivi du Séminaire tenu en 2013 et de coordonner les actions des bénévoles en France. Une réunion des bénévoles a eu lieu à Bordeaux, le 10 avril, en marge de l'Assemblée Générale.

Convivialité

Les délégués régionaux organisent chaque année une ou plusieurs rencontres, excursions ou sorties communes avec les membres qui le souhaitent. C'est l'occasion de se revoir et de prendre des nouvelles tant personnelles que sur des intérêts communs. Des comptes rendus détaillés de ces sorties et événements en 2014/2015 sont repris régulièrement dans l'INFO.

En voici une liste succincte:

Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté

2 octobre 2014: visite de l'Alsace du Nord.

Après de longues années au service de sa région, Raymond Muller, délégué régional très apprécié a passé la main à René Guth.

Bretagne, Normandie

7 juin 2014: rencontre conviviale à Dol de Bretagne, en compagnie de la présidente de l'AIACE-France.

Ile de France, Picardie, DOM

5 avril 2014: présentation à l'AG de l'AIACE-France, du flyer élaboré par un groupe de travail d'une quinzaine de membres, pour inciter nos concitoyens à voter lors des élections européennes du 25 mai 2014.

8 avril 2014: distribution de ces flyers lors du concert de l'orchestre romantique européen à la salle Gaveau à Paris, orchestre dirigé par l'ancien ministre Lionel Stoléru.

10 avril 2014: conférence de Philippe Herzog pour les membres de l'AIACE-France dans les locaux de la Représentation de la Commission européenne à Paris, sur les enjeux des élections européennes; conférence débat suivie d'un déjeuner convivial.

15 novembre 2014: Plusieurs membres de l'AIACE Ile-de-France assistent au Théâtre de l'Odéon, à la première des lectures sur les origines du projet européen, de la Grèce aux Lumières, projet dans lequel notre collègue Jacques Rabier a été impliqué.

9 décembre 2014: Rencontre avec les adhérents dans les locaux de la Représentation de la Commission européenne à Paris sur la réforme de nos statuts; réunion pilotée par Claire Durand-Miedema; rencontre suivie d'un déjeuner convivial.

11 décembre 2014: visite guidée de la manufacture nationale de tapisserie des Gobelins (fondée au XVème siècle et toujours en exercice); visite précédée d'un déjeuner convivial.

3 février 2015: Déjeuner rencontre avec les adhérents du Nord/Pas-de-Calais pour relancer l'activité et le bénévolat dans cette région.

3 mars 2015: Journée de rencontre et d'information des adhérents pour un substantiel échange sur les questions sociales et associatives nous intéressant tous: associations à orientation européenne; associations d'entraide; questions médicales et associées (dont la médecine préventive avec deux conventions abouties pour l'Ile-de-France); relations avec le RCAM; maisons de retraites, CLIC et centres associés; tutelle & curatelle; mutuelles complémentaires; activités culturelles à programmer (activités généralement initiées par Christiane Zorn). De l'avis général cette journée fut une réussite; l'information précisément documentée, avait été préparée et présentée par les bénévoles de la région.

25 mars 2015: 15 places ont pu être retenues pour un spectacle à la Comédie française. Succès total.

Il faut ajouter à ces rencontres les déjeuners de travail des bénévoles autour de la déléguée et du délégué adjoint (20 mai 2014, 13 janvier 2015) qui permettent un « brainstorming » sur le fonctionnement de la région.

La mise en ligne du RCAM et son apprentissage ont donné lieu à des sessions individualisées si nécessaire et à une formation collective mise en place par notre secrétaire générale, Marie-José Dupraz, au début de l'année 2014.

La diffusion des informations envoyées par l'AIACE Internationale est assurée par Anne Ropers aux 200 adhérents ayant fourni une adresse email.

Enfin si l'été ne s'affiche pas comme un temps de rencontre, parce qu'il n'y a pas d'activités d'ensemble, l'été 2014 a été une période où il a fallu plus particulièrement intervenir en interface avec Ispra pour des cas graves et compliqués et où les bénévoles peu nombreux, restant à Paris ont été sollicités par des membres de l'AIACE Ile-de-France seuls, ou se sentant isolés ou hébergés récemment dans une maison de retraite,...

Tout ceci est le résultat de la coopération entre la déléguée, Marie-Jeanne Maurage, le délégué adjoint, François Janvier et les bénévoles : Albert Crametz, Claire Durand-Miedema, Patrice Husson, Isabelle Kardacz, Geneviève et Etienne Lasnet, Anne Ropers, Thérèse et François Sand, Christiane Zorn, Milly Zourabichvili, avec le soutien de Marie-José Dupraz, Secrétaire générale de l'AIACE-France.

Languedoc

18 septembre 2014 : Sortie conviviale à Roquebrun.

Plusieurs membres de l'AIACE-France ont été invités aux réunions de la section locale du Mouvement Européen. Une coopération plus étroite et une meilleure intégration de nos membres semblent vouloir se développer.

La sortie suivante a eu lieu le 21 mai à Narbonne. Un compte rendu figure dans ce numéro de l'INFO.

Midi-Pyrénées

25 juin 2014: Sortie annuelle sur le thème du Canal du Midi et de son inventeur, Pierre-Paul Riquet.

14 octobre 2014: Déjeuner au restaurant «L'Emulation Nautique» sur l'Ile du Ramier à Toulouse

19 mars 2015: Déjeuner au restaurant «L'Emulation Nautique» sur l'Ile du Ramier à Toulouse

Programmée pour les 15 et 16 juin 2015:

Sortie annuelle dans l'Aveyron avec

- Visite guidée du château de Bournazel
- Visite guidée de l'Abbatiale Sainte-Foy à Conques
- Déjeuner au restaurant «Le Kiosque» à Rodez
- Visite guidée de la Cathédrale Notre-Dame à Rodez
- Visite guidée du Musée Soulages à Rodez

PACA, Corse

3 et 4 octobre 2014: Visite du Haut Var et des Gorges du Verdon.

Une autre activité a été l'échange sur la proposition de nouveaux statuts de l'AIACE France. Plusieurs réunions ont eu lieu à Nice tout d'abord, puis à Vidauban (Var). Lors de la rencontre des coordinateurs départementaux du 21 novembre 2014, Anne Harris et Claire Durand sont venues à Nice pour discuter des nombreux amendements proposés, avant la réunion du comité de janvier 2015.

La région a également accueilli par lettre ou mail une dizaine de nouveaux collègues qui se sont installés dans la région pour leur retraite.

Les activités d'entraide se sont poursuivies avec les appels téléphoniques, deux fois par an, passés aux retraités par des bénévoles ; des réunions des bénévoles du département, deux fois par an, autour du coordinateur départemental; une réunion, une fois par an, des coordinateurs départementaux. Ceci permet de faire le point de l'actualité RCAM ou du PMO et d'échanger sur les problèmes rencontrés par les bénévoles dans l'exercice de l'entraide.

Enfin, une table est réservée chaque mardi dans un restaurant de la Promenade des Anglais où une dizaine de personnes se réunit pour un déjeuner convivial.

Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne

26 et 27 septembre 2014 : Visite de Nevers.

La prochaine rencontre aura lieu du 24 au 26 septembre 2015 dans la région du Vallon Pont d'Arc, en Ardèche.

LES ASSISES DE L'AIACE-INTERNATIONALE

Des membres de l'AIACE-France ont assisté aux Assises 2014 de l'AIACE-Internationale qui se sont déroulées à Bruxelles en juin dernier. D'autres ont pu suivre les débats en ligne avec un accès par webstreaming. L'édition No. 98 de VOX contient toutes les informations sur cet événement et des informations et photos figurent aussi sur le site Internet des assises : <http://www.aiace-assises-europa.eu/>

Les Assises 2015 auront lieu à Bratislava du 2 au 8 juin 2015.

L'ANNEE A VENIR

L'AIACE-France s'efforce de répondre, comme par le passé, aux attentes de ses membres, dans la mesure de ses moyens. Notre lien statutaire avec nos institutions met à notre charge des obligations d'ordre social concrétisées dans les différents accords entre les institutions et AIACE, dont le premier a été signé avec la Commission en 2008 et plus récemment avec le Conseil. Il nous appartient d'être vigilants et de les mettre en œuvre.

Nous allons poursuivre nos efforts pour rechercher des bénévoles dans les régions moins couvertes telles que Aquitaine, Bretagne, Centre/Limousin, Pays de la Loire,... Les déléguées du Centre et de Normandie nous ont fait savoir qu'elles souhaitent être secondées voire remplacées. Nous renouvelons donc notre appel aux bonnes volontés qui souhaitent s'investir dans ces régions.

Au niveau de l'AIACE Internationale, cette année devrait voir l'élection d'un nouveau Président et Vice-président après une année où les mandats des occupants actuels de ces postes ont été reconduits, faute de candidats. L'élection aura lieu à Bratislava, lors de l'Assemblée Générale. Le Président nouvellement élu choisira ensuite son Bureau.

En 2016, le mandat du comité de notre section arrivera à son terme. Nous aurons donc des élections lors de l'Assemblée générale de 2016 qui aura lieu à Paris. Nous vous demandons d'ores et déjà de réfléchir à ce que vous pouvez apporter à votre association et à vous présenter.

Anne Harris-Hennon
Présidente

LES NOUVEAUX STATUTS DE L'AIACE-FRANCE

Dès novembre 2014, un processus de consultation des membres du comité de l'AIACE-France a été entamé sur un avant-projet de texte. Il a été suivi d'une consultation de tous les membres de l'AIACE-France et d'une réunion d'information pour les membres de l'AIACE des régions PACA et Ile-de-France. Le texte révisé a été présenté aux Commissaires aux comptes et au Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale dont il a reçu les félicitations. Ce long processus de consultation, mené de main de maître par Claire Durand, assistée d'un petit groupe de réflexion, a amené à un texte soumis à l'Assemblée générale de l'AIACE-France et adopté le 20 mai 2015.

L'adoption de modification des statuts est régie par l'article 15 de nos statuts actuels. Ils exigent que deux tiers des adhérents soient présents à l'assemblée générale et qu'une majorité des deux tiers approuvent les modifications. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée devra être convoquée, avec un mois d'intervalle, et statuera à la majorité des deux tiers quel que soit le nombre de présents. C'est ce qui s'est produit avec une première assemblée générale tenue le 10 avril à Bordeaux, suivie d'une seconde à Paris, le 20 mai 2015.

Avant de vous faire part des amendements proposés, un rappel des objectifs et de la teneur de ces changements de statuts s'impose:

Le nom de notre association devant être modifié pour y introduire désormais le terme « Union européenne », nous avons conduit une réflexion sur notre



Claire Durand-Miedema

fonctionnement et conclu que pour être efficace, le comité devrait comprendre un nombre plus restreint de membres, à savoir 11, qui auront chacun des tâches précises (au lieu de 8 à 16 actuellement, et en pratique 16). En outre, en principe deux réunions par an du comité seraient suffisantes (au lieu de 3 actuellement) ; le texte adopté en prévoit « au moins une » pour assurer toute la souplesse en fonction des besoins.

Il est apparu également important de mieux préciser la mission de notre association en liaison avec les objectifs de l'AIACE. L'article 3 a donc été étoffé. Les dispositions sur l'assemblée générale ont été réécrites en partie pour préciser ses compétences, permettre expressément la possibilité de procuration et renforcer les droits de l'AG sur certains points.

Les règles relatives à la modification des statuts ont été amendées pour permettre, en l'absence du quorum des deux tiers des membres, que la seconde assemblée se réunisse immédiatement après, donc en fait avec les présents, comme cela est la règle dans de nombreuses associations.

Enfin, la rédaction d'un grand nombre de dispositions a été améliorée au fil du travail sur le texte et grâce aux amendements des adhérents, dont ceux des commissaires aux comptes qui l'ont vérifié. Nous nous sommes appuyés sur l'expérience des autres sections et largement inspirés de leurs statuts et de ceux de l'AIACE-Internationale. Ainsi, tout en restant en ligne avec les statuts actuels, ce sont de nouveaux statuts que nous avons soumis, plus précis et modernisés.

La version dite « consolidée » (disponible sur demande au secrétariat de l'AIACE-France) structure le texte et réordonne les dispositions pour placer en amont celles relatives à l'assemblée générale, comme il se doit aujourd'hui, et pour en rendre la lecture plus aisée.

Les amendements les plus substantiels ont été soumis par les adhérents de la région PACA / Corse. S'appuyant sur l'importance des délégués régionaux pour les adhérents, ils proposaient que le comité, hormis le bureau, soit composé exclusivement des délégués régionaux, élus par leurs adhérents. Cette proposition n'a pas été retenue car elle ne rencontrait pas l'accord de tous les délégués, déjà très occupés par cette fonction, et compte tenu des différences régionales importantes. Par ailleurs, la réforme proposée vise à renforcer le niveau national autour du président avec des personnes plus disponibles qui pourraient assister à la fois les délégués et les adhérents sur certains sujets (renseignements sur le RCAM, coordination des bénévoles pour les actions d'entraide, lien avec les mouvements européens...). C'est pourquoi a été maintenue la proposition d'un comité de 11 membres élus, un nombre plus restreint mais conséquent, pour que chacun apporte une contribution sans que cela ne soit trop lourd.

En revanche, un nouvel article 16.4 définit le rôle des délégués régionaux, notamment en matière d'entraide, et prévoit leur participation aux réunions du comité. En effet, leur contribution y est essentielle, notamment pour faire remonter les souhaits et préoccupations des adhérents et en tant qu'interface entre le comité et les adhérents. Ils pourront être élus par les adhérents de leur région si cela s'y prête dans la région.

Le projet de nouveaux statuts a été soumis au Conseil d'Administration de l'AIACE-Internationale, comme l'exigent les règles. Nous avons reçu des félicitations pour cette initiative.

Claire Durand-Miedema



REUNION DES BENEVOLES A BORDEAUX

Michèle Thozet

Michèle Thozet, coordinatrice des activités des bénévoles de l'AIACE-France a profité de l'occasion donnée par l'Assemblée générale pour réunir, autour d'une table, lors du déjeuner, les bénévoles présents. Elle nous livre les principaux éléments de la discussion.

Les bénévoles présents à l'Assemblée Générale de Bordeaux se sont réunis lors du déjeuner le 10 avril. Les régions suivantes étaient représentées : Ile-de-France, Centre, Languedoc/ Roussillon, Poitou/ Charentes, Rhône-Alpes et PACA.

Les échanges ont eu pour thème ce qui fait le quotidien des bénévoles : comment garder le contact avec les membres de la région (par exemple en PACA, chaque bénévole téléphone deux fois par an aux personnes de leur liste pour prendre de leurs nouvelles), et comment diffuser au mieux les informations utiles. Sur ce point, il a été décidé que les bénévoles de l'AIACE-France pourront s'inscrire sur le robot de diffusion administré par Winfried Boettcher. Un mode d'emploi, très simple leur sera envoyé par Michèle Thozet. Les bénévoles pourront disposer des informations administratives et médicales en temps réel et les diffuser aux membres de leur région.

Une question aussi a été posée : comment « recruter » de nouveaux bénévoles? Les nouveaux retraités sont appelés à se manifester auprès des délégués régionaux.

Il y a eu aussi des discussions sur les sujets d'actualité: l'arrêt sur la CSG rendu juste avant l'Assemblée générale et les lettres adressées par le PMO aux collègues concernés par la complémentarité. Sur ces deux sujets, des réponses ont été apportées l'après-midi par Mme Silvano.

Ce point d'information a été également l'occasion de faire appel aux membres de la région Bretagne où l'on manque de bénévoles. Dans la Région Centre aussi, Mireille Dusseaux aurait besoin de volontaires pour l'assister.

Enfin, Jacques Haik a proposé d'être bénévole dans la Région Aquitaine où il y a un manque de bénévoles plutôt qu'en Poitou-Charentes où Francine Petitpierre est très active. Ces propositions seront examinées à la lumière des discussions à venir sur l'application éventuelle de la nouvelle carte régionale française aux « régions » de l'AIACE-France.

Michèle Thozet

NOUVELLES DU SECRETARIAT

Une nouvelle version de **l'annuaire des membres de l'AIACE-France** vous a été adressée début décembre 2014. Outre la présentation alphabétique, l'annuaire comprend une présentation par département. Vous y trouvez la liste des **responsables régionaux** et du responsable **help desk informatique** M. Marinus OOMS ainsi que la liste des membres du Comité. Sur demande au secrétariat, une version électronique actualisée, par ordre alphabétique ou pour votre département, peut vous être envoyée.

Le secrétariat assure **une permanence les lundis et mercredis de 9h à 12H30**. Il est préférable de concentrer les appels téléphoniques le lundi matin mais un suivi des messages est assuré sur une base régulière.

Notre site web est maintenant opérationnel à l'adresse **aiace-fr.eu**

Il est rappelé que les adhérents qui disposent d'internet, peuvent imprimer tous les **formulaires de prise en charge pour hospitalisation, remboursements médicaux, devis dentaires** etc...à partir du de notre **site web** ou du site <https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/retired> sous réserve, pour ce dernier, de disposer d'un login et d'un mot de passe qui peuvent être demandés, soit par mail à l'adresse:

HR-INTRACOMM-CODE-PENSIONNES@ec.europa.eu

ou par courrier postal à:

Commission européenne, « codes d'accès » M034 01/88 - B-1049 Bruxelles

En mentionnant vos : nom, prénom, numéro de pension et date de prise de pension.

Le secrétariat peut fournir sur demande aux adhérents qui n'ont pas accès au site MyIntracomm, ces différents formulaires ainsi que le formulaire pour passer une annonce immobilière sur le site des petites annonces de la Commission.

Pour mémoire, les coordonnées du secrétariat :

AIACE-France

12 avenue d'Eylau

75116 - Paris

Tél : 01 47 55 82 29 ou 09 60 42 51 42

Adresse e-mail : aiace.france@wanadoo.fr



**Marie-José Dupraz et
Francine Petit-Doise**



Anne Ropers

LES NOUVEAUTES DU COTE DE L'INFORMATIQUE

Notre **Help-Desk informatique** (ECAS, RCAM en ligne etc...), au service de tous les membres de l'AIACE-France, sera désormais assuré uniquement par M. Marinus OOMS car M. Hans EYSSELINCK a annoncé qu'il ne pouvait plus poursuivre sa tâche. Nous le remercions vivement pour le support informatique qu'il a fourni aux membres de l'AIACE-France durant de nombreuses années.

M. Marinus OOMS est joignable à l'adresse email suivante :
marinus.ooms@orange.fr

Nouveau site web

Testez-le donc à l'adresse suivante : **aiace-fr.eu**

Vous y trouverez des informations concernant notre section AIACE-France, les comptes rendus de nos assemblées générales, les annonces concernant les activités (inter)nationales ou régionales, nos publications, des renseignements pratiques concernant le RCAM ou la fiscalité, un annuaire des membres régulièrement mis à jour. Vous pourrez télécharger les formulaires du RCAM, nos publications et d'autres documents en version pdf, etc...

Notez cependant que si bon nombre de ces informations sont accessibles à tous, d'autres, plus complètes et détaillées, seront réservées aux adhérents, et vous devrez ouvrir un compte pour y accéder.

Ouvrir un compte ?

Essayez, vous verrez que ce n'est pas si compliqué...

Anne Ropers

LA VIE DE L'AIACE-FRANCE DANS NOS RÉGIONS

Outre les nombreuses activités lancées dans les régions par les délégués et leur équipe et que vous retrouverez dans l'article sur le rapport d'activités 2014-2015, dans le

chapitre consacré aux régions, voici quelques comptes rendus et annonces d'activités à suivre,...

AIACE – ILE-DE-FRANCE / PICARDIE

François Janvier

Le 15 Novembre 2014, à l'Odéon-Théâtre de l'Europe à Paris, a lieu la première rencontre/lecture d'une série de cinq, consacrée au thème de **l'Europe inspirée**. Ces rencontres ont eu lieu en partenariat avec deux associations : « Citoyennes pour l'Europe » et « Initiatives pour une Europe plurilingue ». Martine Méheut, philosophe, présidente de Citoyennes pour l'Europe, a animé les séances. Des personnalités issues du monde politique et du monde des arts ont dialogué librement sur les origines du projet européen. Il s'agissait d'ancrer, dans le monde contemporain, les grands textes qui ont inspiré la construction européenne.

Cette première lecture « De la Grèce aux Lumières », à travers l'art, le roman, les sciences et plus encore,... a connu un beau succès. Elle était accompagnée par de grands témoins comme José Maria Gil-Roblès et notre collègue Jacques-René Rabier.

L'AIACE Ile-de-France a été heureuse d'être représentée à cette première, à cet enlèvement d'Europe, irrésistiblement attirée vers l'autre rive, depuis l'origine.

Seul regret réconfortant, le salon Roger Blin où se tenait cette lecture, était trop petit pour accueillir toutes celles et ceux, attirés par le thème, qui s'est donc avéré infiniment porteur.

AIACE – NORD/PAS-DE-CALAIS

Marie-José Dupraz et
Marie-Jeanne Maurage

Le 3 février 2015, s'est tenue à Lille, à l'initiative de la Déléguée régionale Ile-de-France / Picardie, Marie-Jeanne Maurage et en présence de Marie-José Dupraz, Secrétaire générale de l'AIACE-France, une réunion avec les adhérents de la région Nord/Pas-de-Calais.

L'objectif de la réunion était de sensibiliser les adhérents de cette région aux activités de l'AIACE, après plus de 3 ans d'inactivité, et de trouver des bénévoles prêts à s'investir.

La réunion a été un succès de par le nombre de participants : 14 personnes à table, sur 17 adhérents. Une personne s'est excusée de ne pouvoir venir et deux personnes de l'AIACE-Belgique, résidant en partie en France, étaient présentes. Cette rencontre, extrêmement chaleureuse, a été saluée par l'ensemble des

participants qui ont exprimé leur satisfaction quant à cette initiative, qui leur a permis d'ores et déjà de créer des liens et même pour certains de se retrouver. Certaines suggestions d'activités ont été évoquées.

A la suite de cette rencontre, trois bénévoles se sont proposés pour animer la région Nord/Pas-de-Calais : M. Philippe Tabary - M. Dominique Cattet - Mme Anne Serizier



AIACE – ALSACE / LORRAINE / CHAMPAGNE- ARDENNE / FRANCHE-COMTÉ



UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ RÉGIONAL : RENÉ GUTH SE PRÉSENTE À VOUS.

René Guth

Un nouveau délégué régional : René GUTH se présente à vous.

Jeune retraité de la Commission (je fête mon premier anniversaire ce 1er juin), de retour à trois quart temps en Alsace,... Un haut-rhinois qui a posé ses valises dans le Bas-Rhin, à côté de Strasbourg!

Marié, deux enfants. L'un à Frankfurt et l'autre à Bruxelles. Mon épouse étant belge, nous y gardons des attaches et mes activités associatives au service de la promotion de l'Alsace m'envoient souvent à Bruxelles. J'en profite aussi pour revoir les collègues et hanter les couloirs du PMO au service de notre association.

Mon parcours:

Très classiquement, lycée à Colmar, DUT de gestion à Mulhouse, faculté de droit à Strasbourg complétée

par le Collège d'Europe à Bruges et un « Juristenaustausch » en Allemagne parachevé par un Master de management public à la « Solvay Business School » de Bruxelles. Un parcours Erasmus avant l'heure au siècle dernier,...

Entré à la Commission européenne en 1981. Arrivé avec les Grecs,... Diverses fonctions dans 4 directions générales. Détachements à Bonn et à Strasbourg pour se rappeler qu'il y a une vie au-delà du Rond-Point Schuman! Dernière adresse connue: Chef de Division à la DG ECHO - Aide humanitaire et protection civile - durant 13 ans.

Merci à Raymond et Christiane MULLER de m'avoir embarqué dans cette nouvelle aventure de l'AIACE-France. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous durant la première semaine d'octobre pour la traditionnelle

AIACE – AUVERGNE / BOURGOGNE / RHÔNE-ALPES



Paulette Sierota

La section AIACE Auvergne / Bourgogne / Rhône-Alpes organise une sortie du jeudi 24 au samedi 26 septembre 2015 dans la région de Vallon Pont d'Arc, en Ardèche. Cette sortie offrira l'occasion de visiter « La caverne du pont d'arc », restitution de la grotte Chauvet, découverte il y a 20 ans et qui comporte les plus vieilles peintures rupestres connues à ce jour. Le 26 septembre sera consacré au site classé du Pont d'Arc, aux gorges de l'Ardèche et Aven d'Ornac et au musée préhistorique d'Ornac.

Cette très belle sortie est ouverte à tous.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, merci de prendre contact avec l'organisateur local : jean.meyer-roux@sfr.fr

Tél : 06.75.96.21.23



AIACE – LANGUEDOC / ROUSSILLON

Marion Oprel

Marion Oprel nous invite à découvrir les marais salants et la vie en rose à Gruissan. Elle excusera la rédaction pour la coquille qui s'est glissée dans l'édition précédente où la sortie du 18 septembre 2014 avait eu lieu non pas à Roquebrune, mais à Roquebrun !

Le vent a emporté vingt-sept adhérents vers les plages et les vagues de Gruissan dans le Languedoc-Roussillon, ce jeudi ensoleillé du 21 mai 2015.

Notre présidente de l'AIACE-France, Anne Harris, avait fait son Tour de France en TGV, depuis Bordeaux via l'assemblée générale de la veille à Paris, pour profiter de nos moments de convivialité et de détente.

Après un café de bienvenue à côté du fleuve la Baronne, nous nous sommes rendus au Salin de Gruissan (<http://www.lesalindegruissan.fr>) où 'Madame la guide', une érudite en sel, très décidée, nous a présenté les secrets du NaCl et ses maints dérivés.

Elle nous a conseillé de traverser la longue digue étroite, un par un, vu la tempête, mais l'expérience nous a montré qu'il valait mieux s'accrocher les uns aux autres afin de rester debout et d'avancer en toute sécurité, beau symbole de notre solidarité de l'AIACE.

Les bassins multicolores nous ont donné l'impression d'être sur une autre planète, cultivée par des sauniers, qui après une formation de dix ans sur l'alchimie du soleil et du vent, savent tout sur la production de cet or blanc.

La fleur de sel est la fine couche qui se forme sur

les tables salantes en été, au petit matin quand le vent cesse de souffler. 'Utilisez-la fleur de sel pour aromatiser vos plats après avoir utilisé du gros sel pour la cuisson', nous a conseillé la guide, 'et tenez-vous loin du sel d'Himalaya qui n'est rien d'autre que du NaCl de mine avec de la rouille dedans !'

Les algues roses colorient non seulement les tables salines mais aussi les flamants, qui filtrent l'eau salée.

Après avoir exploré les maints mystères du sel, nous avons opté pour l'excellent déjeuner à la Cambuse du Saunier, avec un loup de mer en croûte de.... - vous le devinez !

La prochaine étape fût le Château Capitoul (<http://www.chateau-capitoul.com>) où on nous a expliqué l'histoire du terroir de la Clape (bientôt une appellation à elle seule), datant des temps de Jules César qui a offert la colline aux meilleurs de sa troupe pour y planter des vignes. La visite des caves a précédé une dégustation des différents vins du domaine.

Puis nous avons embarqué au bord d'un navire pour une balade en mer, commentée sur la flore, la faune et l'histoire de la région. Comme le vent venait du Nord-Ouest, les vagues étaient modestes et elles nous ont bercés doucement sous un beau ciel bleu et ensoleillé.

La journée, les rencontres et l'ambiance conviviale nous ont comblés.

Au retour, Anne a esquissé les grandes lignes des décisions de l'assemblée générale et nous nous sommes congratulés. Ce fût une journée de vie en rose.



AIACE - PACA / CORSE

Claudia De Angelis

Claudia De Angelis nous fait partager son intérêt pour le festival des heures musicales de Biot. Elle a organisé une soirée conviviale pour les membres de l'AIACE-PACA / Corse.

C'est le 18 mai 2015 que débute le 32ème Festival des Heures Musicales qui se déroule dans l'Eglise Sainte Marie-Madeleine de Biot. Une date à ne pas manquer pour un groupe de collègues et d'amis des Alpes-Maritimes qui assistera au concert d'ouverture, assuré par Gautier Capuçon (violoncelle) et Jérôme Ducros (piano) sur des oeuvres de Robert Schumann, J. Brahms et E. Grieg.

Mais, pour pouvoir apprécier ce programme qui s'annonce, comme chaque année, époustouflant nous débiterons la soirée avec un apéro sur la Place Général de Gaulle, place principale du vieux village perché. Il s'ensuit un dîner au Restaurant des Arcades, établissement de bonne renommée et très pittoresque, situé en face de ce qui fût jadis la commanderie des Templiers, Seigneurs de Biot....

Biot, village pittoresque aux origines médiévales et même préhistoriques, se situe dans les Alpes Maritimes, à mi-chemin entre Nice et Antibes, à peu de distance de la mer.

C'est en 1209 que les Chevaliers du Temple reçurent, par donation du Comte de Provence, les droits seigneuriaux sur le territoire de Biot et s'installèrent en hauteur sur

le plateau rocheux, à la Place des Arcades. De cette place, bordée des deux côtés de galeries à arcades de formes originales et dont certaines datent, sans doute, des XIIIème et XIVème siècles, on passe sous une voûte pour rejoindre la Place de l'Eglise qui, elle, fût au coeur du premier habitat remontant à l'établissement des Romains à partir de 154 av.JC. Sur cette place qui, autrefois, aurait servi de cimetière, on observe un très beau pavage de galets polychromes avec l'insertion de deux Croix de Malte. Ceux-ci rappellent l'installation des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (devenus en 1530 Chevaliers de Malte) après l'abolition de l'Ordre du Temple par le Pape en 1308.

Nous voici devant l'Eglise Sainte Marie-Madeleine, reconstruite au XVème siècle sur les ruines d'une église romane du XIIème siècle qui, elle, a probablement été bâtie sur un sanctuaire romain. C'est une des rares églises de France où l'on descend vers la nef.

A l'intérieur de l'église se trouve un superbe retable «La Vierge au Rosaire» du XVème siècle, attribué à Louis Bréa de l'école dite des «Primitifs Niçois». Et puis, l'église offre une acoustique extraordinaire qui attire régulièrement l'élite des musiciens classiques et les mélomanes....

LA VIE DE L'AIACE-INTERNATIONALE

NOTRE PRÉSIDENTE NOUS LIVRE LES ÉCHOS DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AIACE-INTERNATIONALE.

Anne Harris

Une réunion du Conseil d'administration de l'AIACE Internationale s'est tenue à Bruxelles les 26 et 27 mars 2015. Anne Harris et Raymond Muller ont représenté l'AIACE-France à cette réunion.

Outre les informations de nature administratives concernant les Assises etc,... Ludwig Schubert a présenté un état de la situation concernant :

- les réclamations en cours contre l'adaptation des pensions. Une personne par type de réclamation a été choisie (5 contre le Conseil et 7 contre la Commission). Les recours sont recevables et la procédure peut durer jusqu'à 2 ans.
- Les coefficients correcteurs ;
- L'application de la nouvelle Méthode, qui sera appliquée pour la première fois, en automne.

M. Hoebeeck, coordonnateur du Groupe Assurance, a présenté le groupe et a donné des informations sur

les polices d'assurances de CIGNA (ancien Van Breda). Ces informations peuvent se trouver sur le site : <http://www.eurprivileges.com>

Une réunion avec les responsables administratifs a eu lieu durant laquelle un large tour de table a été fait sur les sujets habituels. Le Président a rappelé aux représentants du PMO que les accords sur la consultation et concertation préalable de l'AIACE, n'avaient pas fonctionné dans plusieurs cas, et notamment dans la question de la complémentarité. Le Directeur du PMO a exprimé ses regrets et a accédé aux demandes de l'AIACE sur la nécessité de consultation préalable.

Un accord-cadre a été signé avec le Conseil complétant ainsi, la liste des institutions avec lesquelles l'AIACE a conclu un accord.

La prochaine réunion du CA aura lieu le 4 juin à Bratislava et élira un nouveau président et vice-président.

LE RCAM / ISPRA

Marie-José Dupraz

COUVERTURE DES CONJOINTS – COMPLEMENTARITE

Le PMO a récemment envoyé des lettres aux affiliés dont les conjoints étaient âgés entre 65 et 75 ans pour leur demander de s'inscrire à leur système national d'assurance maladie, s'ils disposaient d'une pension reflétant une période de travail rémunérée ou de s'y inscrire s'ils pouvaient y prétendre. Le RCAM ne jouerait plus qu'en complément des montants déjà versés par la caisse de maladie nationale.

Les conjoints sans revenu d'origine professionnelle peuvent continuer à bénéficier de la couverture du RCAM en couverture primaire. En ce cas, il convient de prouver que le conjoint n'est affilié à aucune caisse nationale, par tous documents (avis d'imposition pour prouver le niveau de revenu ; refus de couverture par une caisse de maladie,...) A défaut une déclaration sur l'honneur, dont l'AIACE-France

peut vous donner un modèle, suffit. Il importe, en tout état de cause, de répondre au PMO avant le premier juillet 2015, car à partir de cette date le RCAM n'assurera plus les remboursements du conjoint.

Pour les conjoints qui viennent de passer sous la couverture de la sécurité sociale française, il suffit pour bénéficier

d'un complément de remboursement qu'ils envoient au RCAM le décompte du remboursement reçu de la caisse maladie, sous réserve que celui-ci précise le nom du prescripteur et le détail des produits pharmaceutiques ou des soins dispensés. Dans le cas contraire, il faudra envoyer une copie de la prescription médicale et des feuilles de maladie au RCAM, en accompagnement de la demande.

NOS MEMBRES ECRIVENT

Dans cette édition de l'INFO, trois membres de l'AIACE-France nous livrent leurs réflexions sur des questions d'intérêt européen ou

international. Nous les remercions pour leurs contributions dont le contenu n'engage que leur responsabilité

UK/UE: OUVERTURE D'UNE NÉGOCIATION BALISÉE

Jean-Guy Giraud

Les citoyens britanniques ont tranché le 7 mai 2015 en accordant au parti conservateur la majorité absolue des sièges à Westminster (1).

Le nouveau gouvernement va se trouver confronté à **deux négociations majeures** qui devraient aboutir dans de très brefs délais (environ deux ans) :

- la première-interne-avec l'**Écosse**
- la deuxième-externe-avec l'**UE**.

Dans les deux cas se poseront des questions de nature constitutionnelle, relatives à la **redistribution de pouvoirs** au sein du Royaume-Uni d'une part, et au sein de l'UE, d'autre part. Avec l'Écosse, il s'agira pour le Royaume-Uni, d'accentuer la dévolution des pouvoirs à la "nation" écossaise. Avec l'UE, le Royaume-Uni tâchera au contraire de limiter voire de **rapatrier certains pouvoirs dévolus à l'Europe**.

Dans les deux cas, le spectre (au moins théorique) de la sécession pèsera sur les négociations. Cet exercice d'équilibrisme constitutionnel risque de s'avérer particu-

lièrement difficile pour un État totalement dépourvu de culture et d'expérience fédéralistes-comme la France, mais contrairement à d'autres pays de l'UE (Allemagne) et à toutes les autres anciennes "colonies" du Royaume-Uni (USA/Canada/Australie/Inde).

Pour la négociation relative aux relations UK/UE, le nouveau gouvernement britannique va se trouver positionné dans une sorte de "corner". En effet :

1. il sera en situation de demandeur vis à vis des Institutions (notamment PE et Commission) et des 27 autres États membres ;
2. le chantage au "Brexit" (British Exit) restera très aléatoire car probablement minoritaire dans l'ensemble de la population.

On connaît déjà-dans ses grandes lignes-la **liste des "demandes" du futur gouvernement**, déjà énoncées par la majorité sortante et reconduite. On peut raisonnablement espérer que, sur chacune d'entre

elles, les négociateurs s'efforceront de parvenir à des accords mutuellement acceptables—même si certaines des demandes du Royaume-Uni ont un caractère assez général et si, dans certains domaines délicats et complexes, “le diable est souvent dans le détail”. D'autre part, il est probable que le futur gouvernement britannique—conforté dans sa majorité—pourra plus facilement faire preuve de son légendaire pragmatisme.

Pour ce qui concerne **la position de l'UE dans ces négociations** à venir, on peut essayer d'exposer—sous forme télégraphique—**les ouvertures et les lignes rouges** qui pourraient (devraient ?) guider ses négociateurs :

- il ne s'agit pas formellement d'une négociation entre le Royaume-Uni et l'UE—incompatible avec la nature même de l'UE—mais de la préparation d'**une réforme** de certaines dispositions dont conviendront **ensemble les Institutions et les 28 États membres** ;
- cette réforme doit être menée **dans le cadre communautaire** avec, notamment, la pleine participation de la Commission et du PE; elle ne peut pas être menée dans un cercle diplomatique fermé—fut-il celui du Conseil européen—et, encore, moins par des arbitrages intergouvernementaux effectués entre quelques “grands” États membres ;
- il n'est pas question d'élaborer un statut particulier et dérogoratoire pour un de ceux-ci ;
- **toute révision régressive des Traités est exclue**; si cela était possible, la révision progressiste de certaines dispositions (UEM ?) pourrait être envisagée dans le cadre de la réforme évoquée ci-dessus ;
- vu la brièveté des délais imposés, la forme—provisoire—de l'accord pourrait être celle d'**une déclaration à caractère politique** exposant les grandes lignes de la réforme envisagée et fixant un délai raisonnable pour sa définition précise puis pour sa mise en œuvre;

Pour chacune des «demandes» particulières du Royaume-Uni, on peut essayer de résumer - de façon très schématique - les **«feux verts» (FV)** et les **«feux rouges» (FR)** que l'UE serait susceptible d'allumer :

Sur les notions de subsidiarité/proportionnalité/différenciation (S/P/D)

FV: application plus approfondie et plus systématique de ces trois principes, prévus par le Traité (au moins pour les deux premiers), mais parfois insuffisamment mis en œuvre. Éventuellement, utilisation de procédures spécifiques à cet effet (au risque d'alourdir le processus décisionnel ...)

FR: pas d'«Europe à la carte». Exclusion d'«opt-out» nationaux/globaux/permanents (comme c'est le cas notamment pour l'UEM). Respect des principes d'égalité des États membres, d'homogénéité et de fonctionnalité.

Sur la réduction du «red tape»

FV: allègement du caractère trop détaillé voire intrusif des directives/règlements. Renvoi aux législations nationales/locales pour les modalités d'application (sous le contrôle de conformité du juge national/communautaire).

FR: respect de l'homogénéité nécessaire des règles et normes au sein du marché unique.

Sur les droits fondamentaux

FV: limitation du caractère invasif de certains principes et de l'intervention législative spécifique «across the board» (par exemple dans le domaine de la non-discrimination). Respect des trois principes S/P/D.

FR: remise en cause de la Charte des droits fondamentaux (qui ne s'applique qu'au droit de l'UE ou dérivant de l'UE) et de l'appartenance de tous les États membres à la CEDH.

Sur le rôle des parlements nationaux

FV: meilleur contrôle des Parlements nationaux sur les positions de leurs gouvernements respectifs au sein du Conseil (européen). Meilleure application du protocole annexé au Traité. Approfondissement de la collaboration entre les PN et le PE.

FR: «carton rouge» confié à chacune des 41 assemblées législatives des États membres.

Sur la libre circulation au sein de l'UE

FV: amélioration du contrôle de la circulation des personnes/services non communautaires. Progressivité temporaire de la libération de la circulation pour des États nouvellement adhérent. Progressivité dans la libération de la circulation des services et capitaux intra-européens. Maîtrise du «tourisme social» au sein de l'UE (application des principes dégagés par la CJE).

FR: toute entrave à la circulation des ressortissants de l'UE et au commerce intra-communautaire.

Sur les questions de justice et d'affaires intérieures

FV: prise en compte plus prononcée des trois principes (S/P/D). Appui préférentiel sur la coopération décentralisée des services concernés à l'intérieur du cadre général fixé par l'UE.

FR: remise en cause du caractère communautaire de la JAI.

Sur l'UEM

FV: association plus étroite des États non (encore) membres

de l'UEM : droit à l'information, à la participation aux débats, à la prise en compte de leurs intérêts majeurs.

FR: possibilité de blocage, par des États non membres, des décisions de mise en oeuvre et de renforcement de l'UEM.

Sur la clause d'«union toujours plus étroite»

FV : au sein du Conseil, possible invocation par le Royaume-Uni de la conclusion du Conseil européen du 27/06/2014, en appui aux principes S/P/D (le PE et la Commission ne sont pas engagés par cette conclusion unilatérale peu compatible avec la lettre/esprit des Traités).

FR : tout développement ultérieur de cette conclusion - et/ou toute transformation en déclaration ou protocole annexés ou non aux Traités.

Jean-Guy Giraud

(1) Si le parti conservateur emporte une majorité absolue des sièges au Parlement, il n'a cependant obtenu qu'environ **25% des voix des électeurs**. D'autre part, le UKIP n'a obtenu qu'environ 8% de ces voix et ... un seul siège.

EUROPE: DE LA GUERRE A LA PAIX

**8 MAI 2015 : 70^E ANNIVERSAIRE DE LA
FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

**9 MAI 2015 : 65^E ANNIVERSAIRE DE LA
DÉCLARATION DE ROBERT SCHUMAN**



Jean-Pierre Bobichon

En ces temps troublés sur le continent européen, il est utile de rappeler que depuis le 9 mai 1950, il n'y a plus eu un conflit armé entre Etats membres de l'Union européenne. Ce faisant, il ne s'agit pas d'oublier des drames qui se sont déroulés lors de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie hier, ou encore ce que subissent les populations d'Ukraine aujourd'hui.

Cinq ans – seulement cinq ans – après l'Armistice du 8 mai 1945, la déclaration de R. Schuman, fondatrice de ce qu'est l'Union européenne en 2015 repose sur un triptyque fondamental : Réconciliation, Solidarité, Paix.

Que ce beau mot de « Solidarité » puisse se concrétiser en réponse aux drames que constituent ces migrations de femmes, d'hommes, d'enfants du « reste du monde » en méditerranée et ailleurs. Que ce 9 mai soit l'occasion d'un signe, envers ces victimes des détresses, exprimé par un moment de silence lors des initiatives diverses et variées de la journée de l'Europe.

« L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre » rappelle la déclaration de R. Schuman

Et la guerre est aujourd'hui aux frontières de l'Union européenne. Les Etats de la Baltique, mais aussi la Pologne, la Roumanie et la Bulgarie tous membres de la famille européenne sont directement concernés.

Assassiner Boris Nemtsov à Moscou c'est assassiner l'opposition à la guerre en Ukraine, c'est mettre en cause la paix, plus largement, en Europe.

La réconciliation Franco/Allemande reste la base fondamentale de la construction européenne de ces 65 dernières années. Elle a été à la une de l'actualité pour bâtir un compromis, qui reste fragile, mais qui existe pour tenter de stopper l'invasion de l'Ukraine par la Russie. C'est le couple franco/allemand qui a favorisé la rencontre entre le Président ukrainien et le Président

russe, c'est le couple de la paix qui suit au quotidien la mise en œuvre du compromis.

L'Union européenne est là aussi pour protéger ses populations. Dans cette situation de tension, rappelons l'article 222 du Traité européen « L'Union et ses Etats membres agissent conjointement dans un esprit de solidarité si un Etat membre est l'objet d'une attaque terroriste ou la victime d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine ». Bien que l'Union européenne n'ait pas de véritable politique de Défense depuis que le Parlement français a refusé la ratification, en 1954, du traité instituant une « Communauté européenne de défense – CED », en cas de besoin, « L'Union européenne mobilise tous les instruments, y compris les moyens militaires mis à sa disposition par les Etats membres... »

Pour passer de l'instabilité à la sécurité ou mieux encore de la guerre à la Paix qui n'est jamais garantie à vie, gardons en mémoire ce message de Robert Schuman, toujours d'actualité : « Les dures leçons de l'Histoire ont appris à l'homme de la frontière que je suis à se méfier des improvisations hâtives, des projets trop ambitieux, mais elles m'ont appris également que lorsqu'un jugement objectif, mûrement réfléchi, basé sur la volonté des faits et l'intérêt supérieur des hommes, nous conduisent à des initiatives nouvelles, voire révolutionnaires, il importe – même si elles heurtent les coutumes établies, les antagonismes séculaires et les routines anciennes – de nous y tenir fermement et de persévérer.

Puissions-nous garder ce fil conducteur dans nos mémoires pour la mise en œuvre de nos actions.

Jean-Pierre Bobichon

NB : Pour en savoir plus :

www.centre-robert-schuman.org



MON PREMIER VOYAGE AU NEPAL

Marie-Jeanne Maurage

En mars 2015, j'ai eu la chance de me rendre au Népal pour y rencontrer les 25 enfants et adolescents pris en charge par l'Association Triple Gem, dont je suis membre depuis son origine. C'était un mois avant le séisme, c'était le printemps, la découverte du Népal et de son extraordinaire patrimoine culturel bouddhiste et hindouiste et la vie heureuse de l'Association.

Cette petite association fondée en 2004 par Patrick de Charrette et Raju Kondan Lama, un moine bouddhiste, a pour objet de contribuer au développement de l'éducation des enfants népalais. Concrètement l'association Triple Gem couvre les frais de scolarité de 30 des 500 enfants de l'école Triple Gem, - école non confessionnelle et à but non lucratif- et depuis 2007 finance entièrement le fonctionnement d'un Home où sont accueillis et pris en charge 24 autres enfants qui nous ont été confiés par des associations, qui travaillent à la réinsertion des enfants des rues. Lors de la création de l'association Triple Gem nous étions 8 membres ; actuellement nous sommes une centaine. L'association est exclusivement financée par ses adhérents. Elle n'a pas de permanent, tous ceux qui la font prospérer sont bénévoles. Ses dépenses de gestion sont réduites au minimum. Lors de ses deux ou trois séjours

annuels à Katmandou, Patrick de Charrette nous invite à l'y rejoindre. Ce que je faisais enfin ce 10 mars 2015.

Dès le premier soir et tout au long de ce séjour en compagnie d'un autre membre français de l'association, j'ai pu découvrir très simplement la vie quotidienne des enfants que nous parrainons. J'ai aimé cette spontanéité et la joie avec laquelle ils nous ont accueillis et fait entrer dans leurs espaces de vie.

Le temps des devoirs du soir était un temps fort. Assis sur la moquette par petits groupes, on s'entraide, on écrit, on discute, on apprend. Pour moi ce fut aussi la découverte de leurs programmes scolaires, des cartes de géographie et du monde vu depuis le Népal. De la visite de l'école où ils sont scolarisés, j'ai retenu les décorations des classes, Shakespeare voisinant avec leur poète national Leknat Paudyal et Pasteur avec un ancien oligarque ainsi que l'accent mis sur le respect de l'environnement.

Une excursion avec tout le groupe autour des collines de Nagarkot (2200 mètres), pour voir le soleil se lever sur la chaîne des Himalayas a été un moment unique. Quel plaisir aussi d'apprendre des enfants les noms des plantes, leurs



Côté gauche et côté droit du Home - Left and right side of the Home

usages, les conditions de vie dans ces villages accessibles uniquement à pied et dont certains d'entre eux sont issus. Ces collines cultivées en terrasses, déployaient en ce printemps naissant, toute la palette des verts ponctuée du jaune des fleurs de moutarde. Les femmes en saris rouges y travaillent la terre à la houe, pliées en deux.

A Katmandou comme dans sa vallée, l'état des voies de circulation, la pollution des cours d'eau, l'électricité intermittente, la cohabitation entre les bêtes et les humains, m'ont littéralement « frappée. » J'avais lu que le Népal était un des pays les plus pauvres de la planète. J'avais lu. Maintenant je voyais.

La lessive et la toilette au bord des rivières ou à la fontaine sont de beaux motifs pour photographes, d'autant que les couleurs des vêtements sont superbes, mais cela en dit long sur les conditions de vie des femmes. Sans compter affiches et « protests » pour dire 'Non aux violences faites aux femmes et aux petites filles'. Sans compter les accidents domestiques dont nous a parlé un médecin sans frontières d'une clinique pour les grands brûlés où petites filles et femmes sont la population majoritaire.

Les 24 enfants du Home, à travers leurs histoires singulières sont des révélateurs de l'histoire du Népal d'aujourd'hui entre une vie rurale comme il y a quelques siècles et la brutalité de la croissance urbaine.

Ma découverte de ce monde m'a confirmé, combien le projet de l'Association Triple Gem Népal est pertinent. En particulier le choix récent d'accompagner ces jeunes au-delà de la scolarité minimum et de donner à ceux qui en ont le potentiel, l'opportunité d'acquérir une qualification professionnelle.

Aujourd'hui ce monde est cassé, disloqué par la tectonique des plaques...

Vous le savez, le 25 avril à 11h56 heure locale, un tremblement de terre de magnitude 7,8 a dévasté le Népal.

Par miracle, aucun de nos jeunes n'a été tué. Trois d'entre eux ont été blessés, pas grièvement. Les conséquences du séisme sont toutefois très lourdes: une bonne partie du home s'est effondrée et le bâtiment est inutilisable. L'appartement des plus grands, n'est plus qu'un tas de gravats. L'école de Kondan n'a pas subi de dommages à l'exception du mur d'enceinte qui s'est écroulé. Sur le plan psychologique, les jeunes et l'encadrement népalais ont été fortement traumatisés, d'autant qu'ils ont dû supporter de multiples répliques, parfois très puissantes. La pluie a rendu la situation encore plus difficile ; nous entrons dans la saison de la mousson.

Il nous faut trouver comment reloger ensemble nos 24 enfants et voir quoi et comment reconstruire. "Architectes de l'Urgence" a évalué l'état de la maison. Nous espérons pouvoir les mobiliser pour sa reconstruction.



L'immeuble de l'appartement ! les premiers soins à Rajendra donnés par Alisha, Manju et Dilu. La police aide.
The flat building ! First aid given by Elisha, Manju, Dilu. Police is helping

Comme chacun le comprendra nous collectons des fonds. C'est pourquoi est joint à cet article le RIB de l'Association Triple Gem.

des articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts.

Si vous acceptez de nous aider, Merci de bien noter sur vos envois par chèque (à l'adresse ci-dessous) ou par virement (RIB ci-joint) la mention "SEISME" ce qui permettra de rendre compte à tous les donateurs de l'utilisation qui aura été faite de leurs dons. Les versements faits à l'association ouvrent droit à réduction d'impôts en vertu

Marie-Jeanne Maurage

Association TRIPLE GEM, 17 rue du Colonel Oudot, 75012 PARIS

Blog : <http://triplegem-nepal.over-blog.org>

Mail : triplegem.nepal@wanadoo.fr

RIB ci-joint

Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	39404	00020843202	15	EUR

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8394	0400	0208	4320	215

Domiciliation

CM ANGERS RUCHE ANGEVINE
1 PLACE DE LORRAINE
49100 ANGERS
Tél : 02-41-21-49-49

CM ANGERS RUCHE ANGEVINE

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Titulaire du compte (Account Owner)

TRIPLE GEM
17 RUE DU COLONEL OUDOT
75012 PARIS

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

INFORMATIONS PRATIQUES

Dans cette édition de l'INFO, nous allons vous fournir quelques informations pratiques en termes de fiscalité et en termes de protection juridique des majeurs. Claire Durand et Christiane Zorn, membres actifs de la région Ile-de-France, ont analysé pour vous des textes juridiques et ils en ont tiré des enseignements utiles pour tous les membres de l'AIACE-France.

ARRET DE LA COUR DE JUSTICE CONCERNANT LE PAIEMENT DES PRELEVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DU PATRIMOINE

Claire F. Durand
et Hendrik Smets

La Cour de Justice de l'Union européenne a rendu le 26 février 2015 (Affaire C-623/13) un arrêt d'intérêt pour ceux d'entre nous qui acquittent en France des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

1. Analyse de l'arrêt

L'affaire en cause concerne un ressortissant néerlandais, M. de Ruyter, travaillant aux Pays Bas et soumis au régime de sécurité sociale néerlandais mais résidant en France et donc imposé sur ses revenus en France. Il avait contesté devant les juridictions françaises l'imposition de prélèvements (CSG, CRDS, prélèvement social et sa contribution additionnelle,...), ci-après désignés comme « prélèvements sociaux », sur ses revenus du patrimoine, en l'espèce une rente viagère en exécution d'un contrat d'assurance.

Répondant à la question préjudicielle que lui a adressée le Conseil d'Etat français, la Cour établit que les prélèvements sociaux en cause sont spécifiquement affectés au financement du régime de sécurité sociale français et par conséquent ont un lien avec les législations de sécurité sociale et ne peuvent être qualifiés d'impôts. Puis, elle estime que, de tels prélèvements violent le principe de l'unicité de la législation applicable en matière de sécurité sociale, établi par l'article 13 du règlement

1408/71 en vue d'éviter les doubles impositions et des inégalités de traitement. « Obliger ceux qui, parmi les résidents d'un Etat membre, sont affiliés à la sécurité sociale d'un autre Etat membre de financer en outre, même... partiellement, la sécurité sociale de l'Etat de résidence créerait ainsi une inégalité de traitement au regard de l'article 13... » étant donné que les autres résidents ne cotisent qu'à leur régime.

Le même principe vaut déjà pour les revenus professionnels en vertu d'une jurisprudence antérieure de la Cour (arrêts du 15 février 2000, aff C-34/98 et C-169/98).

En conséquence, un ressortissant de l'Union qui contribue déjà au régime de sécurité sociale d'un autre Etat membre ne saurait être soumis, par son Etat de résidence, à de tels prélèvements sur ses revenus du patrimoine.

Il résulte du même principe que devraient être également exonérés de ces prélèvements sociaux les revenus du patrimoine imposés en France et appartenant à des non-résidents ne relevant pas de la sécurité sociale française.

2. Qu'en est-il des fonctionnaires et pensionnés de l'Union européenne ?

Les fonctionnaires et autres agents ne sont pas soumis à une législation nationale de sécurité sociale mais relèvent de leur régime propre (RCAM) et de ce fait le règlement n°1408 et son art. 13 ne leur sont pas applicables. Toutefois, en vertu des principes rappelés par l'arrêt, unicité du régime de sécurité sociale et non-discrimination, les fonctionnaires ou pensionnés devraient être également exonérés en France de ces prélèvements sur leurs revenus du patrimoine (intérêts sur compte épargne, revenus mobiliers et fonciers, loyers, plus values immobilières...).

En revanche, les conjoints ne pouvant bénéficier du RCAM à titre primaire et relevant de la sécurité sociale française continueront d'être soumis à ces prélèvements.

La Commission est évidemment en contact avec les autorités françaises pour assurer la mise en conformité avec l'arrêt. Dans l'attente de l'arrêt, elle avait suspendu une procédure d'infraction qu'elle pourrait reprendre. Donc, les mesures de mise en œuvre des conséquences de l'arrêt pourraient prendre quelques temps.

3. Procédure à suivre pour faire valoir vos droits éventuels.

Vous pouvez adresser à votre Centre des impôts une lettre, de préférence recommandée avec accusé de réception, faisant valoir vos droits pour cette année et demandant le remboursement des sommes indûment payées. (Pour les non-résidents, écrire au Service des Impôts des Particuliers des non-résidents, 10, rue du Centre TSA 10010F – 03465 Noisy le Grand-Cedex).

Les réclamations introduites avant le 31 décembre 2015 permettent de contester les cotisations versées indûment pour 2012, 2013 et 2014.

Une lettre similaire devrait être adressée à votre banque et compagnie d'assurance, si ces contributions sont retenues à la source.

Des modèles de lettre sont disponibles sur demande au secrétariat de l'AIACE qui vous tiendra au courant de tout développement significatif.

Claire F. Durand et Hendrik Smets

Les auteurs remercient Maître Buekenhout pour son assistance.

LES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'UE ET LA TAXE D'HABITATION

En vertu d'un arrêt de la Cour de Justice du 21 mai 2015 (aff.Pazdziej C-349-14), les traitements des fonctionnaires ou agents peuvent être pris en considération pour déterminer si ces derniers bénéficient de la mesure sociale visant à réduire ou supprimer le paiement de la taxe d'habitation en France pour les revenus modestes.

Cet arrêt répond à une question préjudicielle du Conseil d'Etat sollicitant une interprétation de l'article 12 du PPI eu égard à l'art 1414 et 1417 du code des impôts qui prévoient la prise en compte des revenus perçus par les fonctionnaires des organisations internationales pour le calcul des revenus dans le contexte de cette mesure de dégrèvement.

La Cour rappelle que l'article 12 prévoit l'exemption de toute imposition nationale basée directement ou indirectement sur les traitements et salaires de fonctionnaires mais ne concerne que les impôts nationaux de nature analogue à ceux dont l'Union frappe les mêmes sources de revenus. N'est pas en cause dans cette affaire le **principe de la soumission des fonctionnaires à la taxe d'habitation**, fonction de la jouissance d'une habitation en France.

Elle établit donc que la taxe d'habitation n'est pas une imposition sur les traitements. Aucune disposition n'empêche les fonctionnaires de bénéficier au même titre que les autres résidents du dégrèvement de la taxe. Celui-ci « constitue une mesure sociale permettant aux foyers fiscaux à revenu modeste de faire face aux impositions communales. Admettre une exclusion des traitements, salaires et émoluments versés par l'Union (pour le calcul du revenu) sur le fondement de l'article 12 du PPI conduirait dès lors à une dénaturation de la mesure sociale ». Par conséquent, **les traitements peuvent être pris en compte pour le calcul des revenus donnant lieu au dégrèvement éventuel de la taxe**. Cet arrêt confirme la position prise par l'AIACE sur cette question.

Concrètement, les fonctionnaires ou agents qui ont une habitation en France, doivent payer la taxe d'habitation. Si vous estimez que vous avez droit à une exonération ou réduction de la taxe conformément aux conditions de la législation (revenus modestes, âge, pas de paiement ISF... voir conditions <http://www.impots.gouv.fr/portal/static/part/qr/themes/th.html>, voir aussi votre avis d'imposition), vous pouvez introduire une réclamation en apportant les preuves et en indiquant le montant de votre pension versée par l'UE. Si vous n'acquitez pas la taxe et ne remplissez pas les conditions pour le dégrèvement, pour être dans la légalité, il vous est conseillé de vous adresser à votre service des impôts en mentionnant l'arrêt ci-dessus et en faisant valoir votre bonne foi pour le passé.



Claire Durand-Miedema

LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

C'est lors d'une réunion d'information des membres de l'AIACE Ile-de-France que Christiane Zorn a présenté ces mesures de protection juridique des majeurs : sauvegarde de justice, curatelle, tutelle. Nous avons jugé utile de vous faire partager son texte unanimement apprécié.

Ce terme recouvre les mesures prévues par le législateur pour protéger les personnes qui ne sont plus en mesure, temporairement ou durablement, de pourvoir seules à leurs intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, de leurs facultés mentales ou corporelles. La loi prévoit un régime de protection plus ou moins souple selon le degré d'incapacité de la personne concernée, les trois principales mesures étant, en allant de la plus légère à la plus contraignante : la **sauvegarde de justice**, la **curatelle** et la **tutelle**.

Ces mesures sont normalement destinées à protéger tant la personne que ses intérêts patrimoniaux, mais le juge des tutelles peut décider de les limiter à l'une ou l'autre de ces deux missions. Les demandes de mesures de protection peuvent être introduites, selon le cas, par la personne elle-même, par des proches (conjoint/partenaire, parents, amis) ou par un médecin (médecin traitant ou médecin d'un établissement de santé).

La procédure varie selon la mesure concernée mais, dans tous les cas, un certificat médical circonstancié est nécessaire, le juge des tutelles auditionne la personne à protéger si son état le permet et celle-ci peut se faire assister. Le Code civil énumère les actes que la personne protégée peut ou non exécuter seule, mais le juge peut les préciser dans son arrêt.

Les personnes chargées d'assister les majeurs protégés (dénommées mandataires spéciaux, curateurs ou tuteurs, selon le régime) sont choisies par le juge des tutelles, de préférence parmi les proches de la personne concernée ou sur une liste de professionnels agréés auprès des préfectures. Elles doivent rendre au juge des comptes détaillés de l'intégralité de leur gestion, justificatifs à l'appui.



Christiane Zorn

La durée de ces mesures varie. La **sauvegarde de justice** est adoptée pour une durée d'un an, renouvelable une seule fois. La **curatelle** et la **tutelle** sont mises en place pour une durée fixée par le juge, qui ne peut excéder cinq ans. Le non respect de l'obligation de révision entraîne la levée de la mesure. Le juge peut ensuite décider la prolonger pour une durée plus longue si nécessaire, l'obligation de révision devant être observée à chaque renouvellement.

La **curatelle** et la **tutelle** peuvent faire l'objet d'un recours. Ce n'est en revanche pas le cas de la **sauvegarde de justice** qui, étant obligatoirement d'une durée limitée, ne modifie pas les droits juridiques des personnes. Toutefois, le mandataire spécial peut être récusé.

Mentionnons pour terminer le **mandat de protection future**, qui permet à toute personne ne faisant pas encore l'objet d'une mesure de protection juridique de désigner à l'avance la ou les personnes qu'elle souhaite voir chargées de veiller sur elle et/ou tout ou partie de ses biens lorsqu'elle ne sera plus en état, physique ou mental, de le faire seule.

Le mandat peut porter sur la protection de la personne, sur la gestion de ses biens ou sur les deux. Son exécution est confiée à un mandataire, qui peut être un proche ou un professionnel, mais dont l'activité est soumise au contrôle d'un tiers qui doit, tout comme le mandataire, être nommément désigné dans le mandat.

Le mandat peut être établi sous seing privé, mais il ne peut alors porter que sur des actes d'administration. Si le mandataire est amené à procéder à des actes de disposition du patrimoine, le mandat doit obligatoirement faire l'objet d'un acte authentique, devant notaire.

Les mesures qui viennent d'être citées sont régies par les articles 425 à 515 du Code civil.

In memoriam

Une profonde spiritualité et une constante bienveillance

Philippe Bourel de la Roncière, ancien Secrétaire général de l'AIACE-France, nous a brutalement quittés, le mercredi 20 mai 2015. Il a rejoint sa chère épouse, Bénédicte, rappelée à Dieu le 14 mars 2015. Ils avaient 6 enfants et 24 petits-enfants. Nous avons tous été très émus lorsque, moins d'un mois après la disparition de son épouse, il a fait un voyage aller-retour à Bordeaux pour assister à notre assemblée générale et remercier en personne tous ceux qui lui avaient envoyé des messages de sympathie.

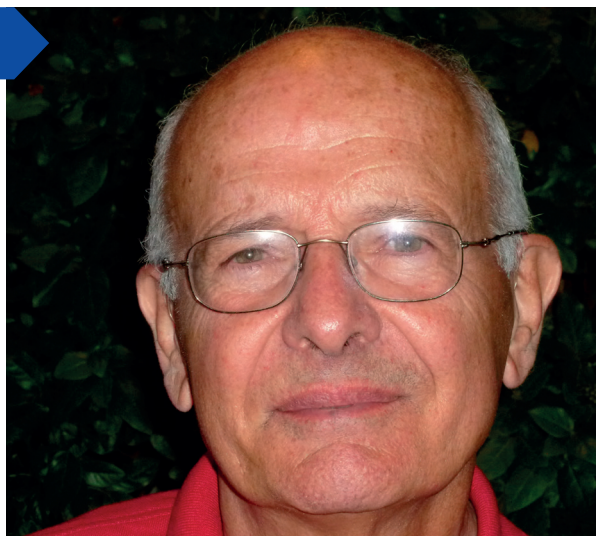
Parmi les nombreux témoignages reçus pour Philippe, nous en avons sélectionné deux : celui de sa fille, Mme Jeanne Bourdeaut et celui de notre ex-Président, John Maddison.

« Mon père était très aimé et avec sa femme, notre mère, ils étaient un modèle pour beaucoup. Je commencerai par le décrire (avec mon œil partial inévitable) comme un homme éminemment modeste ; il avait beaucoup d'humour ; nous en profitions lors des tablées familiales. Sous son apparence discrète, se dissimulait un esprit audacieux, accompagné d'une rare intuition. En effet, ce n'est pas commun, un jeune Saint-Cyrien en garnison en Allemagne, qui le soir, étudie à l'Office franco-allemand pour envisager de passer le concours d'entrée à la Commission européenne. Et ce n'est pas commun, un fonctionnaire de la Commission européenne qui s'engage pour accompagner les casques bleus en Serbie, ou plus tard pour être observateur lors des premières élections au Kosovo.

Il a eu de multiples engagements successifs ou concomitants dont à Bruxelles : Le groupe « Accueil », Association qui accueille les jeunes boursiers d'Afrique et du Moyen-Orient pour une année d'études à Bruxelles ; La présidence du Foyer catholique européen ; L'aumônerie du lycée français de Belgique auprès des classes de première et de terminale. A Paris : l'AIACE-France dont il était membre actif ; L'Association Saint Vincent de Paul et d'autres engagements que nous ne connaissons pas.

En exergue : L'actualité des chrétiens du Moyen-Orient l'a toujours passionné. Il nous sensibilisait au sujet car il en était inquiet depuis de nombreuses années. »

Jeanne Bourdeaut



**PHILIPPE BOUREL
DE LA RONCIÈRE**

« J'ai rencontré Philippe Bourel de la Roncière pour la première fois lors de mon arrivée à la Commission en 1973 : nous étions membres du même syndicat. Ce n'est cependant qu'en tant que Président d'AIACE-France, en 2008, que j'ai appris à le connaître. Nous avons alors sympathisé immédiatement malgré nos différences politiques et religieuses.

Philippe, qui avait déjà une expérience de quelques années en tant que Secrétaire Général d'AIACE-France, s'est montré vraiment indispensable pour me guider dans ma nouvelle fonction et il l'est resté jusqu'en 2010, quand il a pris sa « deuxième retraite », cédant la place à Kerstin Dedye comme Secrétaire générale. Philippe et moi avons ainsi développé une excellente relation professionnelle mais aussi et surtout personnelle. En effet, nous passions des moments très agréables, au bureau comme au café ou au restaurant, à échanger nos points de vue respectifs en matière de politique et de religion, y compris de très bonnes blagues dans ces deux domaines : lui chrétien engagé, moi athée ! Nous nous sommes ainsi découverts combattifs et tolérants à la fois !

Philippe Bourel de la Roncière était un homme très agréable, érudit et tolérant, tout ce qu'on peut souhaiter et apprécier chez un excellent collègue et ami. »

John Maddison

L'info

Bulletin de liaison de la Section FRANCE de l'AIACE



L'info

Bulletin de liaison de la Section FRANCE de l'AIACE